

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-05-09

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 9 MAI 2023, À 19 H 16, À LA SALLE CA-107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, À RIMOUSKI

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau	membre parent
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent et Vice-Présidente
M. Alexandre Charest	membre parent
M. Éric Lepage	membre parent et Président
M ^{me} Véronique Marquis	membre du personnel
M. Jean Bélanger	membre du personnel
M ^{me} Guylaine Pepin	membre du personnel
M ^{me} Valérie Giaume	membre de la communauté
M ^{me} Amélie Pichette	membre de la communauté
M. Charles Doyle Poirier	membre de la communauté
M. Jean-François Rioux	membre de la communauté

Permanence :

M ^{me} Nancy Prévèreault	conseillère-cadre (en l'absence de M ^{me} Madeleine Dugas)
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ
M ^e Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M. Jocelyn Michaud	directeur général adjoint

Membres du personnel invités :

M. Rock Bouffard	directeur du SRH
M. Éric Lévesque	directeur du SRI
M. Martin Arseneault	directeur du SRI
M. Carl Ruest	directeur du SRM et du Transport
M. Hugo Perry	directeur adjoint du SRF
M. Jean-François Brisson	directeur adjoint du SRM

Absence motivée

M ^{me} Madeleine Dugas	directrice générale
---------------------------------	---------------------

23-05-09-326

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

23-05-09-327

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 février 2023 ;
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2023 ;

- 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2023 ;
- 3.4. Orientations budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- 3.5. Téléphonie cellulaire – Autorisation d'adhérer à l'achat regroupé du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;
- 3.6. Service d'agence de sécurité – Autorisation d'adhérer à l'achat regroupé du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;
- 3.7. Calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- 3.8. Travaux d'infrastructure pour l'installation d'un revêtement synthétique sur le terrain de football de l'école du Mistral – Octroi de contrat
4. Suivi budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023 – Recommandation du Comité de vérification ;
5. Politique de consultation publique – Abrogation - Recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique ;
6. Présentation des rapports d'activités des comités de travail du conseil d'administration :
 - 6.1. Rapport d'activités du Comité de vérification ;
 - 6.2. Rapport d'activités du Comité des ressources humaines ;
 - 6.3. Rapport d'activités du Comité de gouvernance et d'éthique ;
7. Période de questions ;
8. Autres sujets ;
 - 8.1. PEVR – Suivi des travaux
9. Levée de la séance.

23-05-09-328 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 février 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-05-09-329 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2023

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 14 mars 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-05-09-330 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 11 avril 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

ATTENDU l'article 259 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Centre de services scolaire des Phares est l'employeur du personnel qu'elle requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes ;

ATTENDU les dispositions des conventions collectives relativement à l'adoption annuelle des plans d'effectifs ;

ATTENDU la structure administrative du personnel d'encadrement ;

ATTENDU le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui prévoit l'adoption par la directrice générale de la structure administrative et des plans d'effectifs du personnel de soutien et professionnel ;

ATTENDU les recommandations du comité de répartition des ressources ;

ATTENDU qu'il y a lieu de dégager des orientations budgétaires en établissant une masse salariale permettant la planification des effectifs chez le personnel d'encadrement, de soutien et professionnel pour l'année 2023-2024 ;

ATTENDU la structure actuelle et les besoins anticipés ;

ATTENDU que si la masse salariale évolue, les ajustements requis seront intégrés au budget officiel 2023-2024 qui sera adopté par le conseil d'administration ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de fixer à 42 040 465 \$ l'enveloppe de la masse salariale nécessaire à la planification des effectifs du personnel cadre, de soutien et professionnel pour l'année scolaire 2023-2024, prévue au document *Orientations budgétaires masse salariale 2023-2024*, codifié sous le numéro F102-6.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – AUTORISATION D'ADHÉRER À L'ACHAT REGROUPÉ DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

ATTENDU que l'actuel contrat de téléphonie cellulaire entre le Centre de services scolaire des Phares et Telus Mobilité arrive à échéance en août prochain ;

ATTENDU que la fourniture de ce service est toujours requise ;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a récemment lancé une invitation à adhérer à un achat regroupé pour les organismes gouvernementaux au Québec pour des services de téléphonie mobile ;

ATTENDU que cet achat regroupé respectera les règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* ;

ATTENDU que l'analyse effectuée par l'administration du Centre de services scolaire des Phares permet d'anticiper une simplification administrative et une probable économie de coûts ;

ATTENDU l'avis favorable émis par cette administration ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire des Phares à l'achat regroupé numéro 2023-8111-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales

pour la téléphonie cellulaire et autorise la direction générale à signer tous documents contractuels dans ce dossier.

23-05-09-333

SERVICE D'AGENCE DE SÉCURITÉ – AUTORISATION D'ADHÉRER À L'ACHAT REGROUPÉ DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

ATTENDU que l'actuel contrat pour la fourniture des services d'agence de sécurité entre le Centre de services scolaire des Phares et Sécurité BSL arrive à échéance le 31 octobre prochain ;

ATTENDU que la fourniture de ce service est toujours requise ;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a récemment lancé une invitation à adhérer à un achat regroupé pour les centres de services scolaire du Québec et qui concerne les services à fournir par une agence de sécurité ;

ATTENDU que cet achat regroupé respectera les règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* ;

ATTENDU que l'analyse effectuée par l'administration du Centre de services scolaire des Phares permet d'anticiper une simplification administrative et une économie probable de coûts ;

ATTENDU l'avis favorable émis par cette administration ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire des Phares à l'achat regroupé numéro 2023-7553-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales pour les services d'agence de sécurité et autorise la direction générale à signer tous documents contractuels dans ce dossier.

23-05-09-334

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité de fixer la première séance ordinaire du conseil d'administration au mardi 29 août 2023, à 19 h 30, à Rimouski et de reporter la fixation des autres séances ordinaires du conseil d'administration de l'année scolaire 2023-2024 à la séance du conseil d'administration du 13 juin 2023.

23-05-09-335

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE SUR LE TERRAIN DE FOOTBALL DE L'ÉCOLE DU MISTRAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le projet de construction visant l'installation d'un revêtement synthétique sur le terrain de football de l'école du Mistral ;

ATTENDU l'aide financière obtenue pour ce projet dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES)* ;

ATTENDU l'appel d'offres public qui a eu lieu pour obtenir des soumissions d'entrepreneurs en construction en vue d'aménager l'infrastructure requise pour l'installation du revêtement synthétique ;

ATTENDU le résultat de cet appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation de l'architecte paysagiste mandaté pour effectuer les plans et devis du projet ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'aménagement de l'infrastructure requise pour

l'installation d'un revêtement synthétique sur le terrain de football de l'école du Mistral, à la firme 9192-8994 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 1 898 336 \$ taxes en sus.

23-05-09-336 SUIVI BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ATTENDU la présentation du suivi budgétaire 2022-2023 ainsi que des principales variations par rapport à la révision budgétaire 2022-2023 par la direction adjointe du Service des ressources financières au comité de vérification ;

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'accepter cette mise à jour des revenus et des dépenses du budget 2022-2023, à titre de rapport d'étape.

Ce document, codifié sous le numéro F106-2, est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-05-09-337 POLITIQUE DE CONSULTATION PUBLIQUE – ABROGATION – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

ATTENDU la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* ;

ATTENDU la nécessité de réviser certains cadres de gestion afin de tenir compte des nouveaux rôles et responsabilités en lien avec la nouvelle gouvernance ;

ATTENDU que les fondements ayant motivés l'adoption d'une politique de consultation publique n'ont plus leur raison d'être ;

ATTENDU qu'il n'y a aucune obligation d'adopter une politique de consultation publique ;

ATTENDU que les objets de consultation sont déjà prévus à la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité d'abroger la *Politique de consultation publique* codifiée sous le numéro A133-37 à compter du 10 mai 2023.

23-05-09-338 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président du comité, M. Alexandre Charest, présente le rapport d'activités du comité de vérification pour l'année scolaire 2022-2023.

Le rapport d'activités est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-05-09-339 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du comité, M. Jean-François Rioux, présente le rapport d'activités du comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2022-2023.

Le rapport d'activités est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-05-09-340 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du comité, M. Éric Lepage, présente le rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2022-2023.

Le rapport d'activités est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-05-09-340 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n'est présente à la séance.

23-05-09-341 AUTRES SUJETS

PEVR – Suivi des travaux

M^{me} Nancy Prévèreault informe les administrateurs du suivi des travaux entourant l'élaboration du prochain PEVR. On précise que le Plan stratégique du MÉQ a été rendu disponible récemment. M. Jocelyn Michaud mentionne que le projet de PEVR sera soumis au conseil d'administration pour approbation à la séance du 13 juin prochain. Le PEVR sera ensuite déposé au MÉQ pour validation.

M^{me} Marie-Hélène Gagné explique la façon dont les travaux seront partagés à l'ensemble des directions et cadres du centre de services scolaire pour finaliser l'écriture et s'assurer de la cohérence avec les projets éducatifs des établissements qui seront revus au cours de l'automne prochain.

23-05-09-342 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 41, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

